

PROTOCOLE SANITAIRE COVID-19

En raison de la crise sanitaire liée au virus Covid-19, l'association Danse et Vie met en place un protocole sanitaire de rentrée à partir du 7 septembre 2020. Ce protocole est susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution des recommandations gouvernementales.

Tous les adhérents, responsables légaux, intervenants, et bénévoles de l'association Danse et Vie sont donc soumis aux règles sanitaires suivantes :

- 1. Le port du masque est obligatoire**, dès l'entrée dans les locaux, à partir de 11 ans, jusqu'aux bancs-vestiaires installés dans la salle de danse, ainsi que lors de la sortie de la salle. Il vous est demandé de prévoir un sac nominatif pour le rangement du masque pendant le cours.
- 2. Un sens de circulation est organisé** dans les locaux, l'entrée se faisant par la porte de devant habituelle et la sortie sur le côté de la salle par la porte issue de secours.
- 3. Aucune personne ne sera autorisée à attendre dans l'entrée**, les adhérents et/ou les parents et responsables légaux devront attendre que l'intervenant présent ouvre la porte.
- 4. La désinfection des mains est obligatoire à l'entrée grâce au gel hydroalcoolique** installé à cet effet.
- 5. La distance d'1 mètre minimum** entre chaque personne est à respecter. **Des repères sont disposés au sol** à cet effet.
- 6. Tout matériel utilisé sera désinfecté** après usage par son utilisateur. Il est vivement recommandé d'apporter un tapis personnel pour les cours le nécessitant.
- 7. L'aération de la salle sera effectuée par l'intervenant** concerné en fin de cours.
- 8. Il est demandé de ne pas se présenter à la salle en cas de symptômes** (fièvre, toux, rhume, perte du goût ou d'odorat), liés ou non au Coronavirus, même pour les mineurs.
- 9. Tout retard aura des conséquences** sur cette organisation et donc sur la durée des cours.

Conscients des contraintes que cette situation engendre, nous comptons sur votre vigilance dans le respect strict de ce protocole, et vous remercions de votre compréhension et de votre très grande attention à appliquer ces mesures.

Le conseil d'administration de Danse&Vie
A Cholet le 5 septembre 2020